

DELIBERATION

93 (7.9)

Le 25 octobre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame KHEBRARA à Monsieur CHAPOT.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : NOVIM - Rapport de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de NOVIM, aménageur de ZAC sur la Commune et notamment de la ZAC des Terrasses.

Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ».

Monsieur le Maire indique que le rapport de gestion 2020 de NOVIM accompagné de son état financier est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur Marc MONTEUX, représentant de la Commune auprès de cette instance, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** les documents susmentionnés relatifs à la gestion de NOVIM pour 2020.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 octobre 2021

Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211026-2021-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Affichage : 26/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

